

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes, en Séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (13) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, Mme Sandra AUPETIT, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Karine CHARRIER, Mme Catherine DEGRAVE, M. René DAUDIN, M. Patrick FALOURD, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Yamina NUNES, M. Jean-Marie SERVANT, M. Hubert TCHEMENIAN, Mme Mina TRUFFERT.

Etaient absents représentés (2) :

M. Jean-Charles CARRÉ pouvoir à M. Didier GUILBAULT

M. Marc LETANNEAUX pouvoir à M. Patrick FALOURD

Mme Sandra AUPETIT a été élue Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 21 Juillet 2020. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Subventions 2020 : Associations – 037 210 036/2020 :

Demande de subvention :

- Rallye Chinonais : la fête de la chasse n'ayant pas eu lieu cette année, les membres de l'association ne souhaitent pas faire de demande,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2020
Chorale des Baladins des Bords de l'Indre	80 €
Ecole intercommunale de Football	800 €
Amicale des Chasseurs (Pouvoirs de M. CARRE, M. LETANNEAUX membres de l'association, ne comptent pas pour le vote)	300 €
Comice du Monde rural (0,10 par habitant)	86.80 €
Association Arc en Ciel	100 €
Entente Sportive Saint Benoit	1 825 €
Amicale du Personnel CCCVL	80 €

Familles rurales du Ridellois	50 €
Bénédictins en Fête	610 €
Anciens combattants ST BENOIT LA FORET – RIGNY USSE	400 €

2. Subvention : Transport Scolaire Elèves de SAINT BENOIT LA FORET fréquentant les écoles du RPI – 037 210 037/2020 :

Considérant que la Région a pris la compétence du transport scolaire, et le fait que chaque parent doit régler la somme de 25 € pour les frais de dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'attribuer :
 - aux parents d'élèves de SAINT BENOIT LA FORET fréquentant les écoles du RPI une subvention de 25 € par élève, représentant les frais d'inscription du transport scolaire de l'année en cours, sous réserve de l'acquittement des dits frais de dossier et des factures de cantine de l'année scolaire en cours.
- AUTORISE le maire à mandater les subventions,
- DIT que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit au budget 2020 – article 6745.

3. Utilisation de la salle des fêtes – Associations extérieures – 037 210 038/2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association extérieure souhaite occuper la salle des fêtes pour des pratiques de cours de fitness et de pilates pendant l'année scolaire à compter de Septembre 2020, et qu'il y a lieu de lui demander une participation au chauffage.

Monsieur le Maire propose une participation de 200 € par an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête ce tarif.

4. Exonération indemnité chauffage : Association Dance Fever – 037 210 039/2020 :

Monsieur le Maire expose :

La crise sanitaire du COVID 19 a pour conséquence économique une baisse d'activité importante dans différents secteurs et dans tous les pays européens.

Considérant les mesures d'application prises par la République française pour lutter contre la récession et permettre de relancer l'économie ;

Désireux de participer à la relance économique nationale et locale par une action commune, complémentaire selon les compétences exercées par le bloc communal ;

Il est proposé d'exonérer l'association Dance Fever de l'indemnité chauffage d'un montant de 200 € pour l'année 2019-2020.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'exonérer l'association Dance Fever de l'indemnité chauffage pour l'année 2019-2020.

La convention de location ne sera pas reconduite pour l'année à venir.

5. Commission de contrôle gestion des listes électorales – Nomination d'un membre – 037 210 040/2020 :

Vu la loi N° 2016-1048 du 1^{er} Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre de la commission de contrôle au sein du conseil municipal après renouvellement intégral du conseil municipal, article R. 7 du code électoral,

Considérant que cette commission a pour compétence :

- De statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire (art. L. 18, III et L. 19, I du code électoral),
- De contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques (art. L. 19, II),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne comme membre de la commission de contrôle :

- Mme JAILLOUX Sylvie.

6. Questions diverses :

- Retrait délibérations : Suite aux désignations des délégués au SMICTOM du Chinonais et au SMAEP de la Basse Vallée de l'Indre par le Conseil Municipal, Monsieur le Sous-Préfet demande au conseil municipal de retirer les délibérations N° 037 210 021/2020 et N° 037 210 022/2020, suite aux transferts de compétence à la CCCVL, il appartient à la CCCVL d'élire les délégués,

- SMICTOM : Monsieur le Maire félicite Mme DEGRAVE Catherine de son élection de 1^{ère} Présidente du SMICTOM,

- Rapports d'activités 2019 présentés : - ASN (Autorité de sûreté nucléaire),
 - Val Touraine Habitat,
 - Solidarité départementale,

- Droit à la formation des élus : Les élus ont le droit à 20 H de formation par année de mandat. Toutes les formations proposées seront diffusées aux membres du Conseil Municipal pour information et seront accessibles si besoin,

- Pour information :

- Rencontre Gendarmerie : - une plaquette d'informations a été remise à Monsieur le Maire, celle-ci sera transmise à tous les propriétaires de chevaux et d'ânes concernant les actes de cruauté sur les équidés,

- Monsieur le Maire a de nouveau sollicité l'intervention d'une voiture banalisée pour effectuer des contrôles de vitesse,

- Monsieur le Maire va solliciter les services de la Gendarmerie afin d'obtenir des renseignements sur un système de vidéo-surveillance,

- Rencontre avec l'ESSB le 16 Septembre : Monsieur le Maire doit rencontrer une personne d'AVOINE qui s'occupe de l'entretien du stade afin d'établir un diagnostic pour notre terrain,

- Lecture : - Courrier de remerciements sera adressé au président de la CCCVL concernant les travaux réalisés route des Hautes Cours,

- Courrier du Trésor Public informant la suppression de l'indemnité du Percepteur,

- Boîte à pains : Il est fait état de nombreuses réclamations concernant l'approvisionnement de la boîte à pains (souvent vide très tôt, pas de pain le mercredi). Monsieur le Maire contactera prochainement le boulanger.

- Tour de table :
- M. CASSAGNE : - Chantier du ruisseau par le SAVI : propose de mettre en place des chantiers participatifs avec l'intervention d'un technicien du SAVI pour nettoyer les abords du ruisseau, le technicien du SAVI doit intervenir prochainement dans les classes de l'école,
 - Invitation du 06 Octobre par l'InPACT 37 et ses partenaires à VILLANDRY, thème de la rencontre : Produire et s'alimenter en local avec retours d'expériences de collectivités + témoignages de porteurs.
- M. AUPETIT Roger : une déclaration sera déposée en sous-préfecture pour avoir l'autorisation d'organiser le marché des producteurs du 25 Septembre, un tour de table est effectué pour finaliser les postes de chacun pour le bon déroulement de cette manifestation,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 45.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 21 Septembre 2020

La Secrétaire de séance,
Sandra AUPETIT

Le Maire,
Didier GUILBAULT